santé
famille
retraite
services

Mention d'information
RGPD

Coordination avec les partenaires du programme de prévention du mal-être agricole (PMEA)

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé "Coordination avec les partenaires du programme de prévention du mal-être agricole (PMEA)" dont la finalité est de coordonner le réseau des acteurs de la détection, de l'orientation, de l'évaluation et de l'accompagnement les assurés sociaux agricoles en situation de souffrance psychique, notamment ceux présentant un risque identifié de suicide

Ce traitement a pour objectif de :
- Coordonner les actions entre les partenaires de la prévention du mal-être agricole
- Accompagner les personnes détectées, sur le plan social, professionnel et économique, en lien avec les professionnels concourant à leur prise en charge médicale,
- Transmettre de manière efficace les données auprès des acteurs identifiés (internes et externes à la MSA),
- Produire des statistiques et piloter la politique de gestion du risque à partir des données préalablement anonymisées.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la Mutualité Sociale Agricole.

Les catégories d'informations traitées sont les suivantes :
- Les données d'identification
- Les données relatives à la vie professionnelle

La Mutualité Sociale Agricole est amenée à collecter vos données personnelles directement (à partir de votre inscription au programme et du fichier des partenaires) Les informations relatives au traitement sont conservées par la caisse centrale de mutualité sociale agricole pendant 3 ans à compter de la date de leur collecte.

L'accès à l'ensemble des informations est réservé :
- Aux responsables du programme de prévention du mal-être agricole individuellement habilités par le Directeur de la caisse.
- Au personnel de la Direction Déléguée aux Politiques Sociales de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole
- Au personnel du Centre National Interprofessionnel de l'Economie laitière (CNIEL)
- Au personnel de la Fédération Entrepreneurs des Territoires (FNEDT)
- Au personnel de la Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux de vie de vin à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC)
- À l'association des maires ruraux de France (AMRF)
  À l'association « Allo Agri »

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données qui vous concernent, ainsi que d'un droit à leur limitation et d'opposition. Compte tenu du motif d'intérêt public que revêt ce traitement, le droit à la portabilité ne s'applique pas. Les droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la caisse centrale de Mutualité Sociale Agricole ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07